



# Anciens combattants alliés - Guerre de Corée (Programme des allocations aux anciens combattants)

**Autorité compétente :** Directeur général, Politiques

**Date d'entrée en vigueur :** 18 mai 2012

**Numéro du document :** 1094

Cette politique remplace les politiques suivantes de la MPPAC 3 : 2.1.1 Théâtre réel de guerre, Théâtre des opérations et 2.3.16 Guerre de Corée – Pays alliés ou associés.

## Table of Contents

[Objectif](#)

[Politiques](#)

[Pays alliés](#)

[Description d'anciens combattants alliés](#)

[Confirmation du service de guerre](#)

[Service en tant que membre des Forces australiennes](#)

[Service en tant que membre des Forces belges](#)

[Service en tant que membre des Forces colombiennes](#)

[Service en tant que membre des Forces danoises](#)

[Service en tant que membre des Forces éthiopiennes](#)

[Service en tant que membre des Forces françaises](#)

[Service en tant que membre des Forces grecques](#)

[Service en tant que membre des Forces indiennes](#)

[Service en tant que membre des Forces italiennes](#)

[Service en tant que membre des Forces luxembourgeoises](#)

[Service en tant que membre des Forces néerlandaises](#)

[Service en tant que membre des Forces néo zélandaises](#)

[Service en tant que membre des Forces norvégiennes](#)

[Service en tant que membre des Forces philippines](#)

[Service en tant que membre des Forces sudcoréennes](#)

[Service en tant que membre des Forces sudafricaines](#)

[Service en tant que membre des Forces suédoises](#)

[Service en tant que membre des Forces thaïlandaises](#)

[Service en tant que membre des Forces turques](#)

[Service en tant que membre des Forces britanniques \(Royaume-Uni\)](#)

[Service en tant que membre des Forces des États Unis](#)

[Références](#)

## Objectif

La présente politique fournit des directives aidant à déterminer si une personne ayant servi dans les Forces alliées pendant la guerre de Corée satisfait aux exigences relatives au service de guerre du Programme des allocations aux anciens combattants (PAAC).

## Politiques

### Pays alliés

1. Les pays suivants étaient alliés du Canada pendant la guerre de Corée :

Australie, Belgique, Colombie, Danemark, Éthiopie, France, Grèce, République de l'Inde, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Nouvelle-Zélande, Norvège, Philippines, Corée du Sud, Suède, Thaïlande, Turquie, Afrique du Sud, Royaume-Uni et États-Unis.

Remarque : Cette liste des pays alliés du Canada pendant la guerre de Corée pourra faire l'objet d'ajouts. Il est possible que d'autres pays remplissent les critères leur permettant d'être considérés comme un pays allié. La Direction des politiques doit être consultée aux fins d'interprétation des politiques lorsque les documents soumis indiquent qu'un demandeur qui a servi au sein des Forces armées organisées d'un pays ne figurant pas dans la présente liste pourrait être admissible à des prestations.

2. Aux fins de l'application de la [Loi sur les allocations aux anciens combattants](#), la guerre de Corée a débuté le 25 juin 1950 et s'est terminée le 27 juillet 1953.

### Description d'anciens combattants alliés

3. Un ancien combattant allié de la guerre de Corée est une personne qui répond aux exigences prévues au paragraphe 37(4) ou (4.2) de la *Loi sur les allocations aux anciens combattants* :

Sont des anciens combattants alliés les anciens membres :

- a. d'une force ayant participé à la guerre de Corée,

qui étaient domiciliés au Canada à la date de leur engagement dans cette force ou tant qu'ils avaient la qualité de membre et :

- b. ont servi sur un [théâtre d'opérations](#) au cours de la guerre de Corée.

4. Sont aussi des anciens combattants alliés les anciens membres d'une force ayant participé à la guerre de Corée qui ont servi pendant cette guerre, qui ont résidé au Canada pendant une période globale d'au moins dix ans depuis le 27 juillet 1953, qui ont été honorablement libérés de cette force ou ont reçu la permission d'en démissionner ou de s'en retirer honorablement et qui ont servi sur un théâtre d'opérations au cours de cette guerre.

### Confirmation du service de guerre

5. L'expression « théâtre d'opérations » désigne le territoire continental de la Corée, y compris les zones maritimes voisines et l'espace aérien correspondant, où s'est déroulée la guerre.
6. Les zones géographiques suivantes sont considérées comme le théâtre d'opérations des Forces alliées qui ont servi à la date à laquelle leurs pays respectifs ont répondu à l'appel lancé par les Nations Unies, ou

après cette date, et décidé de participer aux opérations militaires entreprises par celles-ci en vue de ramener la paix dans la République de Corée, pendant la période comprise entre le 25 juin 1950 et le 27 juillet 1953 :

- a. la péninsule coréenne;
- b. les eaux – ainsi que leurs golfes, baies et criques – situées entre :
  - i. le littoral de la Sibérie, de la Corée et de la Chine,
  - ii. et une ligne imaginaire qui commence à un point du littoral de la Sibérie à 135° de longitude est; de là vers le sud jusqu'à un point situé à 38° 30' de latitude nord et à 135° de longitude est; de là vers le sud-ouest jusqu'à un point situé à 30° de latitude nord et à 124° de longitude est; de là vers le sud jusqu'à Shokoto Sho; de là vers l'ouest jusqu'à Shichisei Seki; et de là vers l'ouest jusqu'à un point du littoral de la Chine à 23° de latitude nord;
- c. l'espace aérien situé au-dessus des zones géographiques décrites en a) et en b).

### **Service en tant que membre des Forces australiennes**

7. Pour obtenir confirmation quant à l'admissibilité du service de guerre au sein des Forces australiennes, vous pouvez vous procurer un formulaire de demande auprès du [ministère des Anciens Combattants de l'Australie](#). Cliquez sur l'onglet « Form Numbers » (numéros de formulaires) et sélectionnez le formulaire D2673, intitulé « Application to Determine Qualifying Service by a Veteran or Mariner » (demande de détermination du service admissible d'un ancien combattant ou d'un marin). Le formulaire dûment rempli doit être envoyé à l'adresse suivante :

Department of Veterans Affairs  
Centennial Plaza Tower B  
280 Elizabeth Street GPO Box 3994  
Sydney NSW 2001  
AUSTRALIE

### **Service en tant que membre des Forces belges**

8. Pour obtenir confirmation quant à l'admissibilité du service de guerre au sein des Forces belges, prière de communiquer avec :

Ondersectie Notariaat  
t.a.v. Adjudant  
Kwartier Koningin Astrid  
Bruynstraat 1  
1120 BRUSSEL  
BELGIQUE

### **Service en tant que membre des Forces colombiennes**

9. Pour obtenir confirmation quant à l'admissibilité du service de guerre au sein des Forces colombiennes, prière de communiquer avec :

Ambassade de la Colombie au Canada  
10e étage  
360, rue Albert, bureau 1002  
Ottawa (Ontario) K1R 7X7

Téléphone : 613-230-3760  
Télécopieur : 613-230-4416

### **Service en tant que membre des Forces danoises**

10. Pour obtenir confirmation quant à l'admissibilité du service de guerre au sein des Forces danoises, prière de communiquer avec :

Assisting Defence Attaché  
Embassy of Denmark  
3200 Whitehaven Street  
N.W. Washington, D.C.  
20008-3683  
ÉTATS-UNIS

Téléphone : 202-234-4300  
Télécopieur : 202-328-1470  
Courriel : [wasamb@um.dk](mailto:wasamb@um.dk)

### **Service en tant que membre des Forces éthiopiennes**

11. Pour obtenir confirmation quant à l'admissibilité du service de guerre au sein des Forces éthiopiennes, prière de communiquer avec :

Ambassade d'Éthiopie au Canada  
151, rue Slater, bureau 210  
Ottawa (Ontario) K1P 5H3

Téléphone : 613-235-6637  
Télécopieur : 613-235-4638

### **Service en tant que membre des Forces françaises**

12. Pour obtenir confirmation quant à l'admissibilité du service de guerre au sein des Forces françaises, prière de communiquer avec :

Attaché de défense  
Ambassade de France  
42, promenade Sussex  
Ottawa (Ontario)  
K1M 2C9

Téléphone : 613-562-3780  
Télécopieur : 613-562-3785

### **Service en tant que membre des Forces grecques**

13. Pour obtenir confirmation quant à l'admissibilité du service de guerre au sein des Forces grecques, prière de communiquer avec :

Fonctionnaire consulaire  
Ambassade de Grèce  
80, rue MacLaren  
Ottawa (Ontario)  
K2P 0K6

Téléphone : 613-238-6271  
Télécopieur : 613-238-5676  
Courriel : [embassy@greekembassy.ca](mailto:embassy@greekembassy.ca)

### **Service en tant que membre des Forces indiennes**

14. Pour obtenir confirmation quant à l'admissibilité du service de guerre au sein des Forces indiennes, prière de communiquer avec :

Attaché Haut-Commissariat de l'Inde  
10, chemin Springfield  
Ottawa (Ontario)  
K1M 1C9

Téléphone : 613-744-3751  
Télécopieur : 613-744-0913

### **Service en tant que membre des Forces italiennes**

15. Pour obtenir confirmation quant à l'admissibilité du service de guerre au sein des Forces italiennes, prière de communiquer avec :

Ambassade d'Italie au Canada  
275, rue Slater, 21e étage  
Ottawa (Ontario)  
K1P 5H9

Téléphone : 613-232-2401  
Télécopieur : 613-233-1484

### **Service en tant que membre des Forces luxembourgeoises**

16. Pour obtenir confirmation quant à l'admissibilité du service de guerre au sein des Forces luxembourgeoises, prière de communiquer avec :

Ministère des Affaires Étrangères et de la Défense  
Direction de la Défense  
6, rue de l'Ancien Athénée  
L-1144  
LUXEMBOURG

Téléphone : +352 26-848-1  
Télécopieur : +352 26-8456-01

## **Service en tant que membre des Forces néerlandaises**

17. Pour obtenir confirmation quant à l'admissibilité du service de guerre au sein des Forces néerlandaises, prière de communiquer avec :

Ambassade du Royaume des Pays Bas  
Édifice Constitution Square  
350, rue Albert, bureau 2020  
Ottawa (Ontario)  
K1R 1A4

Téléphone : 613-237-5030  
Télécopieur : 613-237-6471  
Courriel : [nfo@dutchhelp.com](mailto:nfo@dutchhelp.com)

## **Service en tant que membre des Forces néo zélandaises**

18. Pour obtenir confirmation quant à l'admissibilité du service de guerre au sein des Forces néo-zélandaises, prière de communiquer avec :

Conseiller à la défense  
Haut-Commissariat de la Nouvelle Zélande  
99, rue Bank, bureau 727  
Ottawa (Ontario)  
K1P 6G3

Téléphone : 613-238-5991, poste 227  
Télécopieur : 613-238-5707>

## **Service en tant que membre des Forces norvégiennes**

19. Pour obtenir confirmation quant à l'admissibilité du service de guerre au sein des Forces norvégiennes, prière de communiquer avec :

Ambassade royale de Norvège  
150, rue Metcalfe, bureau 1300  
Ottawa (Ontario)  
K2P 1P1

Téléphone : 613-238-6571  
Télécopieur : 613-238-2765  
Courriel : [emb.ottawa@mfa.no](mailto:emb.ottawa@mfa.no)

## **Service en tant que membre des Forces philippines**

20. Pour obtenir confirmation quant à l'admissibilité du service de guerre au sein des Forces philippines, prière de communiquer avec :

Military Records Specialist  
215 North Main Street  
White River Jct VT 05009-0001  
ÉTATS-UNIS

Téléphone : 802-295-9363

### **Service en tant que membre des Forces sudcoréennes**

21. Pour obtenir confirmation quant à l'admissibilité du service de guerre au sein des Forces sudcoréennes, prière de communiquer avec :

Attaché de défense  
Ambassade de Corée du Sud  
150, rue Boteler  
Ottawa (Ontario)  
K1N 5A6

Téléphone : 613-244-5010  
Télécopieur : 613-244-5043 ou 613-244-5034

### **Service en tant que membre des Forces sudafricaines**

22. Pour obtenir confirmation quant à l'admissibilité du service de guerre au sein des Forces sudafricaines, prière de communiquer avec :

Haut-Commissariat de l'Afrique du Sud  
15, promenade Sussex  
Ottawa (Ontario) K1M 1M8

Téléphone : 613-744-0330  
Télécopieur : 613-741-1639

### **Service en tant que membre des Forces suédoises**

23. Pour obtenir confirmation quant à l'admissibilité du service de guerre au sein des Forces suédoises, prière de communiquer avec :

Human Resource Centre (centre des ressources humaines)

Téléphone : +46 8 514 393 00  
Courriel : [hr-direkt@mil.se](mailto:hr-direkt@mil.se)

### **Service en tant que membre des Forces thaïlandaises**

24. Pour obtenir confirmation quant à l'admissibilité du service de guerre au sein des Forces thaïlandaises, prière de communiquer avec :

Ambassade royale de Thaïlande  
180, promenade Island Park  
Ottawa (Ontario)  
K1Y 0A2

Téléphone : 613-722-4444  
Télécopieur : 613-722-6624

### **Service en tant que membre des Forces turques**

25. Pour obtenir confirmation quant à l'admissibilité du service de guerre au sein des Forces turques, prière de communiquer avec :

Ambassade de Turquie à Ottawa  
197, rue Wurtemberg  
Ottawa (Ontario)  
K1N 8L9

Téléphone : 613-789-4044  
Télécopieur : 613-789-3442

### **Service en tant que membre des Forces britanniques (Royaume-Uni)**

26. Pour obtenir confirmation quant à l'admissibilité du service de guerre au sein des Forces britanniques (Royaume-Uni), prière de communiquer avec :

Responsable des anciens combattants  
Anciens Combattants Canada  
Haut-Commissariat du Canada  
Macdonald House  
1, Grosvenor Square  
Londres W1K 4AB  
ROYAUME UNI

Téléphone : 44(0)20 7258 6334  
Télécopieur : 44(0)20 7258 6645

### **Service en tant que membre des Forces des États Unis**

27. Pour obtenir confirmation quant à l'admissibilité du service de guerre au sein des Forces américaines, prière de communiquer avec :

Military Records Specialist  
215 North Main Street  
White River Jct, VT 05009  
ÉTATS UNIS

Téléphone : 802-296-5177, poste 5333 ou 5321  
Télécopieur : 802-291-6299

# Références

*Loi sur les allocations aux anciens combattants*